

Direction de l'instruction publique  
M. Bernhard Pulver  
Conseiller d'Etat  
Sulgeneckstrasse 70  
3005 Berne

Bienne, le 15 octobre 2009

## **Prise de position du CAF – projet Education et culture**

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) remercie votre Direction de l'avoir consulté sur le projet Education et culture. Comme son nom l'indique, ce projet concerne à la fois le domaine scolaire et le monde de la culture, deux des principaux champs d'activité du CAF. C'est donc avec un intérêt tout particulier et après examen du projet par les deux sections spécialisées du CAF en matière de culture et de formation, que nous vous soumettons la prise de position suivante.

Avant de répondre aux questions posées par votre lettre du 18 août 2009, permettez-nous ces quelques remarques introductives. Le CAF juge ce projet novateur et courageux dans sa démarche. Certains pourraient reprocher au projet sa nature essentiellement facultative, aucune mesure contraignante n'étant prévue. Toutefois, nous sommes conscients que cette manière de procéder est la plus adéquate. Il conviendra de veiller, dans sa mise en application, que la partie francophone du canton soit bien prise en compte. Enfin, il est trop tôt pour dresser un plan de financement détaillé. Il est prévu que, dans un premier temps, 3,75 millions de francs par an soient pris sur le budget de la DIP et sur le Fonds de loterie. Afin d'en assurer la pérennité, il s'agira de s'assurer que des fonds supplémentaires soient dégagés et que des moyens suffisants soient mis à disposition des écoles et des institutions impliquées dans la médiation culturelle sans tailler dans d'autres budgets dédiés à la culture.

### **1. Partagez-vous la vision de la culture et de l'éducation qui est présentée ici ?**

**Oui.** La vision de l'école prônée par ce projet est enthousiasmante. Elle tient compte de l'engagement remarquable de certains enseignants, et propose de les soutenir dans leur action. En officialisant la place de la culture à l'école, le projet garantira une certaine crédibilité et une valeur éducative reconnue aux sorties culturelles, excursions et autres offres déjà mises en place. Comme le souligne le rapport en page 5, il est important que les enseignants « n'aient pas à se justifier s'ils chantent, dessinent ou vont au théâtre ». De plus, en renforçant la place de la culture, en mettant davantage de moyens à disposition et en coordonnant l'offre, le projet encouragera certainement d'autres membres du corps enseignant à se lancer dans des actions de médiation culturelle.

Quelques remarques ont été faites au sein du CAF sur la nécessité de s'ouvrir à tous les types de culture, notamment en tenant compte de la diversité culturelle des classes actuelles. Découvrir la culture d'élèves venus d'Afrique, d'Asie ou ailleurs dans le monde est aussi un facteur d'intégration. Comme vous le soulignez dans votre introduction en page 5 du rapport,

« l'école est le reflet de la diversité grandissante de notre société ». Le projet devrait aussi permettre de jeter de nouveaux ponts entre Alémaniques et Francophones, par le biais de la culture, dans notre canton bilingue.

Le CAF soutient la vision d'une école source de développement harmonieux, faisant naître la tolérance et le sens des responsabilités, tout en permettant aux élèves d'acquérir une solide culture générale. Bien sûr, d'aucuns pourraient y voir une utopie, en décalage avec les réalités actuelles de l'école. Mais l'idéal visé par ce projet est noble, et c'est vers lui que devrait tendre l'école de demain. Une école conçue comme instrument de médiation culturelle, où les élèves, loin de devoir absorber passivement une grande quantité de connaissances, sont aussi amenés à « mettre la main à la pâte » (p.5 du rapport), à rencontrer des artistes, écouter des concerts, assister à des spectacles, danser et chanter. Ainsi, le projet Education et culture sera un excellent complément aux projets d'enseignement bilingue et constituera également un moyen d'intégration appréciable.

## **2. Est-ce une bonne idée que le projet englobe tous les degrés d'enseignement ?**

**Oui**, aux yeux du CAF, la médiation culturelle devrait s'adresser non seulement à tous les degrés d'enseignement, mais aussi à toutes les **fillères**. Notre conseil salue cette volonté d'ouverture à tous les élèves, contrairement à ce qui se fait souvent pour des projets pilotes dans le domaine pédagogique. Aucune catégorie d'élèves ne devrait être exclue. La culture, sous toutes ses formes, s'adresse à tous, et l'école doit permettre de la rendre accessible à chacun, en luttant contre les préjugés et contre l'image d'une culture « en bulle fermée », réservée à une caste d'initiés.

## **3. L'analyse de l'état actuel des choses correspond-il dans les grandes lignes à la réalité ?**

En tant qu'organe politique, le CAF ne s'estime pas être le plus à même de répondre à cette question. Il préfère laisser aux milieux concernés, scolaires et culturels, le soin d'y répondre. Il constate toutefois que plusieurs institutions culturelles, à Bienne, s'efforcent depuis longtemps de mettre en place des offres de médiation culturelle, et qu'elles réclament pour cela davantage de moyens, notamment lors de la négociation des contrats de subventionnement. A Bienne, l'orchestre symphonique, les musées et la bibliothèque, pour ne citer qu'eux, correspondent effectivement à la situation décrite au point 6.2 du rapport. Les offres sont en partie recensées par une commission, mais sans l'exhaustivité et la systématique que permettrait la plateforme cantonale prévue par le projet.

Quant aux écoles, plusieurs d'entre elles disposent déjà d'un poste de responsable de la culture et de nombreux enseignants s'engagent dans la médiation culturelle ; ces efforts sont cependant éparés et dépendants de la bonne volonté de chacun, comme décrit au point 6.1 du rapport.

## **4. Les trois objectifs du projet sont-ils pertinents ?**

**Oui**, il s'agit d'objectifs clairs et pertinents. Quoique courageux et ambitieux dans sa nature et dans la vision de l'école et de la culture qu'il défend, le projet se fixe des objectifs concrets et raisonnables. En s'efforçant d'aider les enseignants, d'optimiser et de coordonner l'offre ou encore d'informer les publics cibles, le projet se base exclusivement sur le volontariat, avec des mesures facultatives, sans rien imposer à quiconque. C'est peut-être à la fois la force et la faiblesse du projet : par son caractère facultatif, peut-être ne parviendra-t-il pas à améliorer sensiblement la situation là où l'offre en médiation culturelle est la plus faible. Mais le CAF est conscient que dans ce domaine, on ne saurait imposer quoi que ce soit.

## 5. Les huit mesures vous semblent-elles adaptées et efficaces ?

**Mesure 1** (responsable de la culture dans les écoles): C'est une bonne mesure. Les écoles biennoises disposent déjà en bonne partie d'un ou une « responsable de la culture », mais ses attributions varient d'un établissement à l'autre. Le choix du responsable est déterminant ; seul un ou une passionné-e, qui se tienne véritablement informé-e et qui soit en mesure de transmettre l'information, peut remplir ce rôle avec efficacité. En donnant aux écoles les moyens (pourcentage d'engagement) de reconnaître le travail du ou de la responsable de la culture, on institutionnalise sa fonction, ce qui est important. Il ou elle n'en sera que plus respecté-e.

**Mesure 2** (formation continue) : Des modules de formation continue doivent absolument être proposés par la HEP BEJUNE. Les termes employés par le rapport (« offre à l'étude », « le cas échéant ») font craindre au CAF que l'offre se limite à la partie alémanique du canton et à la PHBern. Le CAF tient à ce que les institutions culturelles soient impliquées dans la mise en place de l'offre de formation continue, pour que celle-ci réponde véritablement aux besoins et aux attentes de tous les partenaires de la médiation culturelle

**Mesure 3** (développer l'enseignement de la musique) : La musique a des vertus rassembleuses que n'offrent pas forcément les autres arts, mais le CAF tient toutefois à ce que l'accent mis sur la musique ne se fasse pas au détriment de l'enseignement du théâtre, par exemple, ou des arts visuels. Comme le CJB, il souhaite que cette mesure soit élargie à d'autres types d'expression.

**Mesure 4** (distribution de bons) : Il s'agit d'une mesure incitative intéressante, qui ne devrait toutefois pas se limiter aux excursions dans des institutions culturelles cantonales, comme le laisse entendre la formulation en page 18 du rapport. De nombreuses institutions régionales, sur sol bernois ou dans les cantons voisins, devraient pouvoir bénéficier d'un tel système de bons. Le CAF comprend que le canton ne puisse pas soutenir des excursions lointaines ou à l'étranger, mais une classe francophone biennoise, par exemple, ne devrait-elle pas pouvoir bénéficier de tels bons pour visiter un musée à Neuchâtel ou à La Chaux-de-Fonds ?

**Mesure 5** (présence de pédagogues du théâtre et de la danse) : Le CAF soutient cette mesure également, en insistant sur la nécessité de prévoir une équipe de spécialistes francophones, rattachée à la HEP-BEJUNE.

**Mesure 6** (définition de l'activité de médiation culturelle des institutions) : Le CAF salue cette mesure, qui tient compte des coûts engendrés par les offres de médiation culturelle. Des moyens devraient être mis à disposition des institutions qui s'engagent dans ce domaine, dès la négociation des prochains contrats de subventionnement. Il convient de s'assurer que les institutions ainsi subventionnées proposent des offres en français et en allemand. Dans la capitale, certaines ont tendance à se limiter à l'allemand et à l'anglais, privant ainsi les élèves francophones de la possibilité d'une excursion dans leur langue. Les contrats de subventionnement devraient prendre en compte cet aspect du problème et exiger, dans toute la mesure du possible, la mise en place d'offres en français et en allemand. La réciproque est vraie, le cas échéant, pour des institutions actives dans la partie francophone du canton qui toucheraient à l'avenir des subventions pour des offres de médiation culturelle en français et en allemand.

**Mesure 7** (nouvelles offres dans le domaine de l'archéologie, des monuments et de l'architecture) : Le CAF approuve cette mesure également, en soulignant le rôle que joue à Bienne le Musée Schwab, actif depuis longtemps dans la médiation culturelle, dans les deux langues officielles. Notre conseil souhaite que cette offre soit prise en compte par le Service archéologique du canton et qu'elle bénéficie d'un financement adéquat.

**Mesure 8** (plateforme internet) : La nécessité de coordonner les offres et de les rendre plus visibles, pour répondre aux objectifs précités, rend indispensable la création d'une telle plateforme. Il convient toutefois de prendre en compte les sites existants dans le domaine, voire de mettre en place des synergies. Un tel site se doit bien entendu d'être proposé dans les deux langues officielles. L'équipe qui l'alimente devrait comprendre au moins un francophone, qui s'assurerait de la prise en compte des offres de médiation culturelle dans la partie francophone du canton et de leur publication en français sur le site, tout en recensant les offres bilingues dans la partie alémanique du canton.

#### **6. Trouvez-vous utile que les mesures soient mises à l'essai pendant quatre ans ?**

La durée d'évaluation proposée convient sans doute bien à un tel projet pilote. Le CAF espère toutefois que le projet durera plus longtemps ; s'il devait être abandonné après quatre ans seulement faute de moyens, on créerait sans doute d'importantes frustrations dans les milieux concernés. Des exemples l'ont montré par le passé.

#### **7. Trouvez-vous le projet utile dans son ensemble ?**

**Oui**, pour toutes les raisons évoquées ci-dessus. Il répond à un besoin et une attente, du côté des enseignants engagés dans la médiation culturelle et de la part de certaines institutions culturelles désireuses de s'engager ou de poursuivre dans cette voie, mais avec davantage de soutien. Le besoin de coordination est important également, et le projet est de nature à y répondre.


#### **8. Souhaitez-vous participer à la suite de ce projet ?**

Conformément à ses compétences, le CAF souhaite être informé de la suite du projet et être consulté sur ses futurs développements.

En vous souhaitant bonne réception de cette prise de position, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

### **Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne**

La présidente :



Béatrice SERMET-NICOLET

Le secrétaire général :



David GAFFINO

Notre réf. 3.8.4//::ODMAIPCDOCSIDOCSSTAI3314751/DG

Copies :

- Conseil du Jura bernois (par courriel)
- Secrétariat de la Députation francophone (par courriel)
- Responsables des sept « grandes institutions culturelles » biennoises
- Service de la culture de la Ville de Bienne